



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation – Règlement # 222-2021**

Relatif aux camions de cuisine

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> juin 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est de modifier les dispositions reliées à la demande de permis pour les camions de cuisine, les cantines mobiles ainsi que les cantines temporaires.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juin 2021

Annick Lafontaine

Greffière